

Fiche tarifaire

CCN du Négoce de l'ameublement (3056)

Cotisations 2026

Pour l'entreprise

Adhésion collective et obligatoire pour le salarié

La cotisation «salarié» est répartie à hauteur de 60 % pour l'employeur et 40 % pour le salarié et est prélevée sur le bulletin de salaire. Elle est appelée trimestriellement à terme échu.

Taux de cotisation – Adhésion obligatoire

	Régime de base conventionnel				Option 1		Option 2	
	Régime général		Régime local		Régimes général & local			
	PMSS ⁽¹⁾	Euros	PMSS ⁽¹⁾	Euros	PMSS ⁽¹⁾	Euros	PMSS ⁽¹⁾	Euros
Salarié	1,305 %	52,27	0,675 %	27,03	0,450 %	18,02	0,979 %	39,21
Conjoint	1,305 %	52,27	0,675 %	27,03	0,450 %	18,02	0,979 %	39,21
Enfant	0.844 %	33.80	0.450 %	18.02	0.349 %	13.98	0.427 %	17,10

(1) PMSS 2026 = 4 005 €.

Pour le salarié

Adhésion individuelle facultative en complément du régime de base souscrit par l'employeur.

Possibilité d'étendre le régime de base aux membres de la famille du salarié, et d'améliorer les remboursements en souscrivant une option. La cotisation est appelée mensuellement sur le compte bancaire du salarié.

Taux de cotisation – Adhésion facultative

	Régime de base conventionnel				Option 1		Option 2	
	Régime général		Régime local		Régimes général & local			
	PMSS ⁽¹⁾	Euros	PMSS ⁽¹⁾	Euros	PMSS ⁽¹⁾	Euros	PMSS ⁽¹⁾	Euros
Salarié	-	-	-	-	0,472 %	18,90	1,012 %	40,53
Conjoint	1,305 %	52,27	0,675 %	27,03	0,472 %	18,90	1,012 %	40,53
Enfant	0.844 %	33.80	0.45 %	18.02	0.360 %	14.42	0.439 %	17.58

(1) PMSS 2026 = 4 005 €.

Pour les anciens salariés

Taux de cotisation applicables aux salariés ayant quitté l'entreprise

	1 ^{re} année d'adhésion				2 ^e année d'adhésion				3 ^e année d'adhésion			
	Régime général		Régime local		Régime général		Régime local		Régime général		Régime local	
	PMSS ⁽¹⁾	Euros	PMSS ⁽¹⁾	Euros	PMSS ⁽¹⁾	Euros	PMSS ⁽¹⁾	Euros	PMSS ⁽¹⁾	Euros	PMSS ⁽¹⁾	Euros
Base	1,305 %	52,27	0,675 %	27,03	1,631 %	65,32	0,844 %	33,80	1,958 %	78,42	1,013 %	40,57
Option 1	0,450 %	18,02	0,450 %	18,02	0,563 %	22,55	0,563 %	22,55	0,675 %	27,03	0,675 %	27,03
Option 2	0,979 %	39,21	0,979 %	39,21	1,224 %	49,02	1,224 %	49,02	1,468 %	58,79	1,468 %	58,79

(1) PMSS 2026 = 4 005 €.

Taux de cotisation applicable aux salariés ayant quitté l'entreprise avant 2017 et aux ayants droit de l'ensemble des anciens salariés

		PMSS ⁽¹⁾	Euros
Base	Salarié RG	1,962 %	78,58 €
	Salarié RL	1,025 %	41,05 €
	Adulte RG	1,962 %	78,58 €
	Adulte RL	1,025 %	41,05 €
	Enfant RG	0,975 %	39,05 €
	Enfant RL	0,525 %	21,03 €
Renfort 1	Salarié RG/RL	0,687 %	27,51 €
	Adulte RG/RL	0,687 %	27,51 €
	Enfant RG/RL	0,399 %	15,98 €
Renfort 2	Salarié RG/RL	1,463 %	58,59 €
	Adulte RG/RL	1,463 %	58,59 €
	Enfant RG/RL	0,487 %	19,50 €

(1) PMSS 2026 = 4 005 €.

Ces taux de cotisation sont TTC incluant ainsi la TSCA (Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance).

Les cotisations étant exprimées en pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice en cours, celles-ci suivent chaque année l'évolution de ce plafond.